



EMAP

Association
EXPERTS MANAGEMENT
DE L'ACTION PUBLIQUE

2024

VISION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION EMAP



Le président se fixe comme objectif d'améliorer la visibilité de l'association, de renforcer ses partenariats stratégiques et d'élargir ses activités en développant des projets concrets comme la valorisation des projets pour la promotion de la femme, la lutte contre les effets du changement climatique, la numérisation des services publics ou des programmes de formation continue dans des domaines spécifiques et à la demande des institutions publiques



STATUTS DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Dénomination



L'association est désignée sous le nom de **EMAP (Experts Management de l'Action Publique)**. Ce nom reflète l'engagement de ses membres à fournir des contributions expertes et stratégiques pour l'accompagnement de la gestion et de la réforme des politiques publiques à Djibouti.

Article 2 : Siège social



Le siège social de l'association est établi à **Djibouti-ville** , capitale de la République de Djibouti. Il peut être transféré à tout moment vers un autre lieu sur le territoire national par décision à la majorité simple du **Bureau Exécutif** .

Le siège social constitue le centre névralgique des opérations administratives et de coordination de l'association.

Article 3 : Objet



L'association **EMAP** a pour mission principale de mobiliser, structurer, et valoriser les compétences des experts djiboutiens afin de :

- **d'appuyer l'élaboration**, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.
- **De renforcer l'efficacité de l'action publique** par des conseils stratégiques adaptés aux réalités nationales
- **De contribuer à la modernisation de l'administration publique** par l'innovation, la numérisation et l'intégration de pratiques de gestion modernes.
- **De favoriser le dialogue entre les institutions publiques** et les partenaires au développement .

Article 4 : Valeurs



L'association repose sur un socle de valeurs fondamentales qui guident ses actions :

- **La transparence** : un engagement pour des processus décisionnels clairs et accessibles, garantissant la confiance des parties impliquées.
- **L'excellence** : la volonté de viser les normes les plus élevées dans la gestion et l'exécution des projets publics.
- **L'innovation** : la bonté d'adopter des approches modernes, notamment à travers la digitalisation et les technologies émergentes.
- **Le partenariat** : la volonté de promouvoir la collaboration active avec les institutions publiques, privées et les acteurs internationaux.
- **L'équité** : la volonté d'oeuvrer pour des solutions inclusives qui tiennent compte des besoins spécifiques de toutes les communautés.

Article 5 : Organes de gouvernance



L'association est créée pour une **durée illimitée** . Elle peut cependant être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, à la majorité des deux niveaux des membres. Les modalités de dissolution et de répartition des actifs seront définies lors d'une séance extraordinaire dédiée

Article 6 : Membres



L'organisation et la gestion de l'association sont structurées autour des organes suivants :

1/Assemblée Générale :

- Constitue l'organe souverain de décision de l'association.
- Elle se réunit au moins une fois par an pour valider le rapport d'activités, le rapport financier et définir les orientations stratégiques.
- Composée de tous les membres, elle peut convoquer des séances extraordinaires en cas de nécessité.

2. Bureau Exécutif :

- Organe opérationnel de l'association, chargé de la gestion quotidienne.
- Il est composé de :
 - **Président** : Garant des orientations stratégiques.
 - **Vice-président** : Assiste le président et remplace ce dernier en cas d'absence.
 - **Secrétaire général** : Responsable de l'administration et des archives.
 - **Trésorier** : Gère les ressources financières.
 - **Responsables de commissions** : Coordonnent les activités spécifiques de leur domaine(les différents chargés nommés

3. Commissions thématiques :

- Groupes spécialisés qui traitent des domaines stratégiques tels que la gouvernance, les finances publiques, la transition numérique et le développement durable.
- Elles sont animées par des experts et rendent des comptes au Bureau Exécutif.

Article 7 : Ressources financières



Les ressources de l'association proviennent de :

1. **Cotisations mensuelles des membres** : Montant d'inscription et de cotisation fixé par l'Assemblée Générale.
2. **Subventions publiques** : Appuis financiers des institutions nationales.
3. **Partenariats internationaux** : Fonds émis des institutions de coopération et des ONG.
4. **Revenus d'activités** : Conférences, études, publications, etc.
5. **Dons et mécénats** : Contributions volontaires pour soutenir les projets de l'association.

Une gestion rigoureuse et transparente de ces ressources est assurée par le Trésorier sous le contrôle du Bureau Exécutif.

Article 8 : Durée



Les ressources de l'association proviennent de :

1. **Cotisations mensuelles des membres** : Montant d'inscription et de cotisation fixé par l'Assemblée Générale.
2. **Subventions publiques** : Appuis financiers des institutions nationales.
3. **Partenariats internationaux** : Fonds émis des institutions de coopération et des ONG.
4. **Revenus d'activités** : Conférences, études, publications, etc.
5. **Dons et mécénats** : Contributions volontaires pour soutenir les projets de l'association.

Une gestion rigoureuse et transparente de ces ressources est assurée par le Trésorier sous le contrôle du Bureau Exécutif.



DOMAINES D'EXPERTISE PROPOSES

DOMAINE 1

Appui aux politiques publiques

Objectifs : Renforcer la qualité des politiques publiques à travers des analyses approfondies, la conception de stratégies adaptées, et le suivi rigoureux de leur mise en œuvre.

Actions clés :

- Réalisation de diagnostics stratégiques pour identifier les besoins et les priorités sectorielles.
- Élaboration de plans d'action nationaux ou sectoriels alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Suivi et évaluation de l'impact des réformes publiques pour garantir leur efficacité et leur pertinence.

Exemples d'intervention :

- Accompagner les ministères dans la mise en œuvre de réformes éducatives ou sanitaires.
- Développer de politiques d'inclusion sociale ciblant les groupes vulnérables.

DOMAINE 2

Appui au développement durable

Objectifs:: Assurer que les politiques publiques et les projets intègrent des principes de durabilité économique, sociale et environnementale.

• **Actions clés :**

- Accompagnement des institutions climatiques dans l'élaboration de stratégies nationales.
- Promotion de pratiques écoresponsables dans les administrations publiques (gestion des déchets,).
- Soutien à des projets d'énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

• **Exemples d'intervention :**

- Évaluer l'impact environnemental des infrastructures publiques.
- Sensibiliser les administrations aux concepts de « budgétisation écologique ».

DOMAINE 3

Appui à la transformation numérique

Objectifs : Moderniser l'administration publique en intégrant des technologies numériques pour accroître l'efficacité et la transparence des services publics.

Actions clés :

- Mise en place de systèmes d'information intégrés pour la gestion des données publiques.
- Développement de plateformes numériques pour les citoyens (paiement en ligne, e-services, etc.).
- Adoption de solutions d'intelligence artificielle pour optimiser les processus décisionnels.

Exemples d'intervention :

- Appuyez sur le développement d'un portail national pour les démarches administratives en ligne.
- Ancien les fonctionnaires à l'utilisation d'outils de gestion numérique et de cybersécurité.

DOMAINE 4

Appui à la formation et renforcement des capacités

Objectifs : Développer les compétences des cadres et fonctionnaires pour garantir une mise en œuvre efficace des réformes et programmes publics.

• **Actions clés :**

- Organisation de sessions de formation continue sur des thématiques prioritaires (gestion de projet, gouvernance, digitalisation).
- Création de modules d'e-learning adaptés aux besoins des fonctionnaires.
- Développement de programmes de mentorat entre experts et jeunes professionnels.

• **Exemples d'intervention :**

- Formation des directeurs d'écoles sur la gestion administrative et financière.
- Lancement d'un programme de certification pour les gestionnaires de projets publics.

Ces champs d'intervention permettent à EMAP de jouer un rôle clé dans l'amélioration des performances des institutions publiques, en mobilisant les expertises nécessaires pour relever les défis nationaux. Ils permettent également la mise en œuvre de solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins locaux tout en restant alignées sur les normes internationales.



MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS



FONCTIONNEMENT Coordination des activités du Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif supervise l'ensemble des activités et :

- s'assure de la coordination inter-commissions pour éviter les redondances et renforcer la synergie.
- évalue régulièrement les progrès réalisés par chaque commission.
- Et diffuse des rapports périodiques aux membres de l'association pour garantir la transparence et maintenir l'engagement collectif.

L Exécutif demande

- la Rédaction de rapports d'évaluation

- Les commissions rédigent des rapports détaillés sur :
 - Les performances des institutions publiques.
 - L'état d'avancement des réformes nationales.
 - Les besoins prioritaires identifiés lors des consultations.
- Ces rapports servent à informer les autorités publiques et les partenaires au développement.

- Organisation de séminaires et ateliers

- Thèmes : Gouvernance publique, innovation technologique, gestion budgétaire, etc.
- Public cible : Fonctionnaires, décideurs, partenaires techniques et financiers.
- Objectif : Promouvoir les bonnes pratiques, renforcer les capacités des participants et créer un espace de dialogue.

L Exécutif demande

- la Propositions de solutions concrètes pour les défis publics

- Chaque commission est chargée d'élaborer des solutions innovantes et réalistes pour répondre aux défis identifiés dans son domaine d'intervention.
- Exemple :
 - **Défi budgétaire** : Proposer une réforme fiscale pour optimiser les recettes.
 - **Défi numérique** : Concevoir une plateforme de suivi des projets publics.
 - **Défi environnemental** : Initier un projet de reforestation urbaine.

- Consultations régulières avec les parties prenantes

- Rencontres périodiques avec :
 - Ministères et administrations publiques.
 - Organisations internationales et bailleurs de fonds.
 - Acteurs de la société civile.
- Objectif : Recueillir leurs besoins, ajuster les priorités et assurer une collaboration efficace.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS



FONCTIONNEMENT pole stratégique de l'association

Mission principale :

Jouer un rôle transversal en fournissant des analyses stratégiques, des outils méthodologiques et des recommandations basées sur des données factuelles pour renforcer les travaux des autres commissions et assurer une cohérence globale dans les initiatives de l'association.

Activités spécifiques :

1. Études transversales et analyses stratégiques

- Développeur des outils d'évaluation et de suivi des projets pour garantir une approche intégrée.
- Identifier les synergies potentielles entre les initiatives des différentes commissions.

2. Appui méthodologique

- Proposer des cadres d'analyse standardisés pour aider les commissions à structurer leurs travaux.
- Fournir des modèles de rapports, des outils de suivi et des méthodologies pour améliorer l'efficacité et la rigueur des résultats produits.
- Organiser des sessions de formation pour les membres des commissions sur l'utilisation d'outils de planification et d'évaluation.

3. Consultations et coordination avec les parties prenantes

- Organiser des ateliers de consultation avec les parties externes (ministères, ONG, bailleurs de fonds) pour recueillir des informations et valider les orientations proposées par les commissions.
- Faciliter les échanges entre les commissions et les partenaires stratégiques pour garantir une approche collaborative.

4. Synthèse et alignement

- Synthétiser les contributions des différentes commissions pour garantir leur cohérence avec les objectifs globaux de l'association.
- Élaborer des recommandations stratégiques pour le Bureau Exécutif sur la base des travaux des commissions.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS



FONCTIONNEMENT Commission numérique & communication

Mission principale : Promouvoir l'innovation technologique et la meilleure communication publique au service de l'administration publique

Activités spécifiques :

- Développer de projets technologiques adaptés aux besoins locaux (portails, applications, etc.).
- Évaluer la maturité numérique des administrations publiques et proposer des solutions d'amélioration.
- Initier des collaborations avec des entreprises technologiques pour le transfert de compétences.

Résultat attendu : Une transformation numérique progressive des services publics, avec une administration plus accessible et efficace.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS



FONCTIONNEMENT Commission Formation et Renforcement des Capacités

Mission principale : Planifier et proposer des programmes de formation continue à exécuter pour les cadres et fonctionnaires publics.

- **Activités spécifiques :**
 - Élaborer des calendriers de formation sur les thématiques prioritaires (gestion de projet, gouvernance, numérique).
 - Proposer des certifications pour valider les compétences acquises.
 - Évaluer l'impact des formations sur les performances des bénéficiaires.
- **Résultat attendu :** Des fonctionnaires mieux formés, capables de répondre aux exigences des réformes publiques.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS



FONCTIONNEMENT Commission développement durable et changements climatiques

Mission principale :

Promouvoir la durabilité et la résilience climatique dans les politiques publiques et projets de développement, tout en respectant les Objectifs de Développement Durable (ODD).

■ Activités clés :

1. **Diagnostic environnemental** : Évaluer les impacts climatiques et proposer des solutions durables pour les secteurs clés.
2. **Stratégies et plans d'action** : Élaborer des initiatives locales, intégrer les énergies renouvelables, et favoriser l'économie circulaire.
3. **Sensibilisation et plaidoyer** : Mener des campagnes et mobiliser des financements pour des projets climatiques.
4. **Renforcement des capacités** : Former les acteurs locaux à la gestion durable des ressources naturelles.
5. **Suivi et évaluation** : Mesurer l'impact des initiatives durables et suivre les engagements climatiques de Djibouti.

Fonctionnement :

- Réunions mensuelles pour planifier et coordonner les actions.
- Collaboration avec les autres commissions pour intégrer les dimensions durables.
- Rapports trimestriels sur les progrès et les recommandations.

Résultats attendus :

- Intégration accrue des enjeux environnementaux dans les politiques publiques.
- Projets concrets pour la durabilité, comme l'énergie renouvelable et la reforestation,
- Sensibilisation renforcée des populations et des décideurs aux défis climatiques.